



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°5

Conseillers en exercice : 53
Présents : 43
Représentés : 9
Absents : 1

Ayant voté pour : 39
Ayant voté contre : 8
Abstentions : 5
Ne prenant pas part
au vote : 0

**OBJET : CESSIION PAR LA VILLE DE COLOMBES
DES PARCELLES SISES 131 À 145 RUE GABRIEL
PÉRI À COLOMBES, CADASTRÉES SECTION AN
N°711, 713, 715, 22 ET 151, D'UNE SUPERFICIE
TOTALE DE 1.522 M², AU PROMOTEUR ALSEI**

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Boucle Nord de Seine approuvé le 26 juin 2025,

Vu l'avis du service France Domaine du 19 novembre 2025,

Vu le budget,

Considérant que la ville de Colombes est propriétaire des parcelles suivantes, libres de toute occupation ou location :

- AN n°711 sise 131-133 rue Gabriel Péri à Colombes, d'une superficie de 557 m², à usage de terrain nu,
- AN n°713 sise 141 rue Gabriel Péri à Colombes, d'une superficie de 475 m², à usage de terrain nu,
- AN n°715 sise 145 rue Gabriel Péri à Colombes, d'une superficie de 179 m², à usage de terrain nu,
- AN n°22 sise 131 bis rue Gabriel Péri à Colombes, d'une superficie de 157 m², à usage de terrain nu,
- AN n°151 sise 131 rue Gabriel Péri à Colombes, d'une superficie de 154 m², correspondant à une maison d'une surface utile déclarée de 46 m²,

Considérant que le promoteur « ALSEI » a manifesté son intérêt pour l'acquisition des parcelles susmentionnées, en vue de la construction de 2 immeubles à usage d'habitation, sis 131 à 145 rue Gabriel Péri à Colombes, cadastré section AN n°711, 713, 715, 22, 151, 20 et 3, d'une superficie totale de 1.822 m² et d'une surface de plancher totale de 2.307 m², comprenant :

- 39 logements sociaux d'une surface de plancher de 2.307 m²,
- 29 places de stationnement au sous-sol,

Considérant qu'un accord est intervenu entre la ville de Colombes et le promoteur ALSEI,

pour un montant total de 1.112.500 € HT (un million cent douze mille cinq cents euros), situé dans la marge de négociation accordée par les services fiscaux,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Autorise la cession au promoteur ALSEI, ou toute personne morale substituée dont elle serait associée majoritaire, des parcelles sises 131 à 145 rue Gabriel Péri à Colombes, cadastrées section AN n°711, 713, 715, 22 et 151, d'une superficie totale de 1.522 m², au prix de 1.112.500 € HT (un million cent douze mille cinq cents euros), situé dans la marge de négociation accordée par les services fiscaux.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Article 3 : Autorise le promoteur ALSEI, ou toute personne morale substituée dont elle serait associée majoritaire, à déposer un permis de construire ou toute autre autorisation d'urbanisme sur la parcelle précitée en vue de la réalisation du projet présenté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.